



CONNAISSEZ VOS DROITS DANS VOTRE VOITURE

Toutes les personnes aux États-Unis, *y compris les immigrants sans papiers*, ont des droits et des protections constitutionnels. Ni les services d'immigration ni la police ne supposeront que vous souhaitez exercer vos droits. C'est à vous de les faire valoir en montrant votre carte Connaissez vos droits ou en disant à l'officier que vous exercez vos droits.

Si vous êtes arrêté en voiture, vous avez des droits qui vous protègent.

Arrêtez la voiture dès que possible en toute sécurité.

Après avoir arrêté, éteignez le moteur, allumez la lumière intérieure, ouvrez la fenêtre à moitié et placez vos mains sur le volant.

Il doit y avoir une raison pour vous arrêter.

Si un policier vous arrête, il doit avoir un soupçon raisonnable que quelqu'un dans la voiture a commis une infraction ou un crime local ou d'État. Si un agent d'immigration vous arrête, il doit avoir un soupçon raisonnable que quelqu'un dans la voiture a commis une infraction à la législation sur l'immigration ou un crime fédéral. Vous pouvez demander :

- Suis-je libre de partir ?
- Êtes-vous de la police/immigration ?
- Pourquoi m'avez-vous arrêté ?

Si vous conduisez, sur demande, fournissez votre permis de conduire, l'enregistrement du véhicule et une preuve d'assurance, si vous en avez.

Si vous n'avez pas ces documents, vous pouvez dire à l'agent que vous ne les avez pas ou que vous exercez votre droit de garder le silence. Dans certains États, si vous conduisez sans permis, cela constitue une infraction passible d'arrestation, donc ne pas fournir un permis de conduire pourrait entraîner une arrestation. L'officier peut demander d'autres pièces d'identité, et vous pouvez refuser de les fournir.*

Les passagers n'ont pas à fournir une identification.

Généralement, si un officier demande une identification à un passager, ce dernier n'est pas obligé de la fournir.*

Généralement, vous n'avez pas à fournir d'autres identifications.

Si vous êtes arrêté par la police d'État ou locale, vous pouvez choisir de fournir une preuve de statut d'immigration légal, si vous en possédez. Si vous êtes arrêté par un agent d'immigration, vous devez fournir une preuve de statut légal si vous avez un statut et que vous n'êtes pas citoyen américain. Si vous n'avez pas de statut légal, vous ne devriez pas fournir d'identification étrangère.

Si l'officier dit avoir un mandat, demandez une identification et examinez le mandat.

Mandat de perquisition : Les agents peuvent fouiller votre voiture si (1) vous donnez votre consentement, (2) ils ont un mandat de perquisition spécifiant la voiture exacte à fouiller et le mandat est signé par un juge (pas un agent d'immigration), ou (3) ils croient que votre voiture contient des preuves d'un crime.

Mandat d'arrêt : Si un agent de l'ICE a un mandat d'arrêt, il peut arrêter la personne nommée sur le mandat. Un mandat d'arrêt ne donne pas à l'ICE la permission de fouiller votre voiture.

Vous avez le droit de garder le silence.

Vous pouvez exercer votre droit de garder le silence en montrant votre carte Connaissez vos droits ou en disant à l'officier que vous exercez votre droit de garder le silence. Si vous devez parler, dites que vous souhaitez parler à un avocat avant de répondre aux questions.

- Ne fournissez votre identification que lorsque la loi vous y oblige.*
- Ne dites pas à l'officier votre pays de nationalité.
- Ne répondez pas aux questions.
- Ne signez pas de documents.
- Ne portez pas de faux documents.
- N'interférez pas physiquement avec la perquisition.

*Discutez avec un défenseur local de savoir si et quand vous devez fournir une identification. Par exemple, dans la plupart des États, vous devez présenter un permis de conduire si vous en avez et que vous êtes arrêté ; vous devez également montrer votre identification d'immigration à un agent d'immigration qui en fait la demande si vous avez un statut légal et n'êtes pas citoyen des États-Unis.